

# Règlement du prix de la recherche physioswiss

- Physioswiss, l'Association Suisse de Physiothérapie, attribue un Prix de la Recherche. L'objectif de ce prix est de récompenser des projets de recherche de grande qualité menés en Suisse dans le domaine de la physiothérapie. (Le prix a été décerné pour la première fois en 2002.)
- Peuvent prétendre à ce prix les physiothérapeutes\* diplômés exerçant en Suisse et membres d'une Association cantonale de physioswiss (participation au prix à titre individuel ou en tant que membre d'une équipe de recherche interdisciplinaire). Les étudiants d'une école de physiothérapie / haute école spécialisée peuvent également prendre part à ce prix.
- L'auteure désignée doit être grandement impliquée dans le travail de recherche concerné et être en mesure de le présenter lors du Congrès national de Physioswiss.
- Un article portant sur le travail en question sera remis et examiné par des experts. Le candidat doit obligatoirement être l'auteur principal de l'article. Sont admis à concourir tous les articles acceptés par une revue scientifique après la date limite d'envoi pour l'attribution du précédent prix de la recherche.
- La Commission de la recherche de physioswiss reçoit les articles et détermine les experts qui seront chargés de les évaluer. Au terme d'une présélection des travaux soumis par la Commission de la recherche, les trois à cinq meilleurs articles sont examinés par deux experts indépendants. Ceux-ci évaluent les travaux à l'aide d'un formulaire d'évaluation précis.
- La Commission rassemble les résultats des expertes et décerne le Prix (le prix peut être attribué à plusieurs personnes, le montant global restant le même). En règle générale, le prix s'élève à CHF 5000.--.
- La Commission peut renoncer à attribuer le Prix si les projets n'atteignent pas le minimum de points qu'elle a fixé.
- La Commission n'est pas obligée de justifier ses décisions. Tout recours en droit est exclu.
- Les candidatures au prix de la recherche doivent être envoyées au Secrétariat général de physioswiss, avec la mention "Prix de la recherche", par e-mail et par voie postale.

## Reglement für den Forschungspreis von physioswiss

- Le prix sera remis à l'occasion du Congrès national de 20xx de physioswiss. Le travail primé sera publié dans la revue professionnelle physioactive.
- Les personnes ayant déjà obtenu le prix de la recherche ne peuvent plus représenter leur candidature.

\* Conformément au principe constitutionnel de l'égalité des sexes, toute désignation de personne, de statut ou de fonction concerne indifféremment l'homme ou la femme.